

## **Extrait des délibérations**

de la Commission permanente

N° CP-2021-4-15-1

Séance du lundi 19 avril 2021

### **SAINT-LOUIS AMÉNAGEMENTS POUR L'AMÉLIORATION DES ACCÈS A L' AUTOROUTE A35 - AGGLOMÉRATION DES 3 FRONTIÈRES (5A3F) CONVENTION FINANCIÈRE**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LEHMANN Marie-Paule, LE TALLEC Yves, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric  
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à BURGER Etienne  
MAURER Jean-Philippe donne procuration à JURDANT-PFEIFFER Pascale  
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-1-2 du 15 février 2021 relative à la Politique des Infrastructures, des Routes et de la Mobilité,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les termes de la convention financière jointe en annexe à la présente délibération, à conclure avec SAINT-LOUIS Agglomération dans le cadre de l'aménagement pour l'amélioration des accès à l'autoroute n°35, sur les bords communaux de SAINT-LOUIS et HESINGUE, portant participation forfaitaire de SAINT-LOUIS Agglomération à 15 000 000 € HT ;
- Autorise le Président à signer cette convention et, le cas échéant, à procéder aux modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- Note que les dépenses et les recettes relatives à cette opération d'aménagement sont inscrites au budget de la Collectivité européenne d'Alsace sur l'opération P0680026, et que pour le budget primitif 2021 sont également inscrits des crédits au titre des études préalables Chapitre 20, Fonction 843, Nature 2031.

Madame Pascale SCHMIDIGER en tant que 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente en charge de la politique de la ville et des transports urbains et Monsieur Daniel ADRIAN en tant que 10<sup>e</sup> Vice-Président en charge de la mutualisation et proximité au sein de Saint-Louis Agglomération, ne participent ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité